



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

### AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 7 mai 2019 à 19 h 30, au 145, rue Gingras, à la salle communautaire Le Bivouac, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant les immeubles sis au 335 et 339, rue des Bosquets, et désignés sous les numéros de lots projetés 6 297 605 et 6 297 606.

La dérogation vise une opération cadastrale dans le but de permettre la création du lot 6 297 605 dont la largeur est de 38,25 mètres ainsi que du lot 6 297 606 dont la largeur est de 38,22 mètres, alors que la norme règlementaire est une largeur minimale de 40 mètres pour un lot partiellement desservi à l'intérieur de la zone 82-BA. La disposition règlementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 4.1.1.2 du Règlement de lotissement numéro 2007-01-9150 et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 17<sup>e</sup> jour d'avril 2019.

Jacques Arsenault  
Greffier